

22^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS-PLAGE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES VHC COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coefficient 2.

REGLEMENT PARTICULIER

Le 22^{ème} rallye des véhicules historiques de compétition le Touquet Paris Plage reprend l'intégralité du règlement particulier du 58^{ème} rallye le Touquet-Pas de Calais, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète les règles spécifiques VHC et les règlements du Championnat de France VHC 2020.

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France 4 janvier 2020 et enregistré sous le numéro 0220 et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation numéro 51 .en date du 17 janvier 2020

PROGRAMME ET HORAIRES

Jeudi 12 mars 2020	16 h 00 à 19h00	Vérifications techniques	Place du marché-Touquet
	16 h 00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Salle des quatre saisons
	20 h 00	Publication de la liste des concurrents admis au départ	Salle des quatre saisons
	20 h 30	Publication des heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} Etape	Salle des quatre saisons
Vendredi 13 mars 2020	10 h 00	Départ de la 1 ^{ère} étape	Avenue de l'hippodrome
	18 h 18	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Avenue de l'hippodrome
Samedi 14 mars 2020	07 h 00	Départ de la 2 ^{ème} étape	Avenue de l'hippodrome
	17 h 25	Arrivée de la 2 ^{ème} étape	Avenue de l'hippodrome

**Vérifications administratives lors de la prise du road-book
pour les autres horaires voir règlement Championnat de France**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1p : OFFICIELS

Idem Championnat de France, sauf :

Collège des commissaires sportifs

Président :	Gérard LEGIOT	3293-0412
Membres :	Jean-Luc ROGER	1030-1507
	Jacky CLEMENT	1180-0312
	Sandy DIVELEC-SERIEYS	248855-0701
	Jean-marie KREMPPF	3296-0305

Direction de Course

Directeur de Course VHC : Jannick DAUBIGNE 6550-1504

Chargé des relations avec les concurrents

Responsable :	Jean Claude HECTOR	1805-0321
Membre :	Patrick GRENIER	220147-0112
	Gerard FOURNIER	131394-0909

Responsable techniques

Responsable :	Bernard POTTIER « GORDUCHE »	5010-0112
Membre :	Yoan DESCAMPS Francis BALLENGHIEM	22363-0116 5641-13605

1.2p : ELIGIBILITE

Le 22^{ème} Rallye VHC Le Touquet Paris Plage compte pour :

- Championnat de France des rallyes VHC
- La Coupe de France des Rallyes VHC (Coefficient 2)

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5p : Toute personne désirant participer au 22^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET – PARIS PLAGES doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 2 mars 2020** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**).

Bulletin d'engagement à adresser :

Jean-Marc ROGER

4 Domaine du bois d'épaignen

62 130 ROELLECOURT

Joindre impérativement une photocopie de la 1ère page du PTH

3.1.10p : Le nombre maximum des engagés rallye VHC est fixé à **60 voitures**.

- **3.1.11p** : Les droits d'engagement sont fixés à :
- **550 € + 50 € de géolocalisation** avec la publicité facultative de l'organisateur pour les bulletins d'inscription transmis avant le **Lundi 17 Février 2020** à minuit (cachet de la poste faisant foi) puis **650 € + 50 € de géolocalisation** après cette date.
- **1300 €** en cas de refus de la publicité facultative.

Le chèque d'engagement sera remis en banque à partir du 9 mars 2020.

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - § pour la première liste : groupe 4/5, **groupe 2, groupe 3, groupe 1**, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
 - § pour la deuxième liste : **groupes B et A, groupe N**, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées
- Les voitures du groupe Classic de compétition

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

4.1p : VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Ces voitures sont répertoriées par GROUPEs.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial

GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J

GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinct.

ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **22ème RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGES** représente un parcours de 559.50 km dont 190,120 km en ES. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : **242,920 km** dont km en **73,720 ES**
- Etape 2 : **316,580 km** dont km en **116,400 ES**

Vérifications administratives voir le règlement du 60^{ème} Rallye Le Touquet Pas-de-Calais

Vérifications techniques à l'hippodrome du Touquet le **jeudi 12 mars 2020 de 16h00 à 18h30.**

Le rallye VHC partira pour l'intégralité du rallye devant les voitures du rallye du championnat de France pour la 1^{ère} section du vendredi et le samedi pour la 3^{ème} et la 4^{ème} section.

Le rallye VHC n'effectuera pas la 2^{ème} section.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 12 mars 2020** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **11h00 à 17h00**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **120 €**. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT du Vendredi 01 Janvier 2020 au Jeudi 12 Mars 2020, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de l'Aisne, sauf pour la base d'essais de CLENLEU (renseignements auprès du TAC).

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

conforme au règlement du championnat de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic)

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : PRIX EN ESPECES : Non applicable

10.2p : COUPES : Une coupe sera remise à chaque équipage classé. la remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye.

